

Appel à candidature international, pour la sélection des participants, étudiants et jeunes professionnels, qui travailleront en quatre équipes sur le thème :

REPLAY* D'UN ENTRE DEUX À UN TERRITOIRE DU GRAND PARIS LA PLAINE DE PIERRELAYE BESSANCOURT

>> 30 Août - 27 Septembre 2013
Cergy-Pontoise

* Innover, comprendre, inventer, renouveler, régénérer, convaincre, quotidien et longue durée, usages et stratégies, investissements, lieux, visions et processus

PARTICIPER :

- étudiants niveau master ou jeunes professionnels
 - ouvert à toutes les disciplines
 - dossier de recherche préparatoire
- >> voir en dernière page

Durant un mois, construire librement au sein d'une équipe pluridisciplinaire et internationale un projet qui sera défendu devant les décideurs et les professionnels du périmètre d'étude concerné.

Les Ateliers tiennent à remercier les partenaires qui les accompagnent tout au long de l'année ou pour la 31ème session des ateliers Ile-de-France en particulier :



NB : Les Ateliers ont besoin sur ce projet de nouveaux partenaires financiers

Après avoir travaillé en 2010 sur l'interface urbain/rural aux abords des grandes métropoles, en 2011 sur le pôle d'affaires de La Défense, et en 2012 sur la mise en scène du paysage métropolitain, Les Ateliers proposent que l'atelier d'été 2013 soit consacré à un espace singulier de la métropole parisienne : la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, espace ouvert au nord-ouest de l'agglomération parisienne sur lequel les pouvoirs publics ont décidé de créer une forêt métropolitaine labellisée Grand Paris.

Le présent document a pour objet de présenter le thème et le processus de travail collectif mis en œuvre, solliciter des partenariats, impliquer des universités, et faire naître des candidatures.
Il est produit par l'équipe de pilotage de l'atelier.

SOMMAIRE

PRÉAMBULEp 4-6
LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT DANS LE GRAND PARISp 7-10
PAYSAGES URBAINS ET ESPACES OUVERTSp 11
LES 7 COMMUNES DE L'ENTENTEp 12-14
UN TERRITOIRE SERVANTp 15-21
GRANDE FORÊT, GRAND PROJETp 22-26
DES QUESTIONS POUR L'AVENIRp 27-28
LEXIQUEp 29
BIBLIOGRAPHIEp 30
L'ASSOCIATION LES ATELIERSp 31
CALENDRIER ET CANDIDATUREp 32

PREAMBULE

Il y a tant de possibilités inexplorées, tant de potentiels, dans une métropole. Ce qui est déjà là peut-il constituer la matière de la ville de demain ? C'est la question posée par l'élaboration de scénarios d'avenir pour la Plaine de Pierrelaye, au nord ouest de l'agglomération parisienne, véritable espace d'occasion (*second hand space*¹).

A la différence de tissus urbains constitués, à la différence même de quartiers de grands ensembles en renouvellement urbain ou bien encore de friches industrielles ponctuées d'éléments, de bâtiments ou d'infrastructures visibles, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt donne toutes les apparences d'un vaste territoire ouvert et quasi disponible dans un secteur où l'on a au contraire beaucoup construit ces dernières décennies. Ce n'est qu'une apparence.

La plaine de Pierrelaye invite à une archéologie et à une histoire urbaines de l'envers métropolitain. C'est une invitation paradoxale à penser loin.

Une invitation, parce qu'un tel territoire dans une agglomération en croissance comme celle du Grand Paris, cela donne envie d'y projeter de nouvelles idées, de nouveaux projets, de nouvelles fonctions, de nouvelles approches.

L'échelle est grande. On y est à la croisée d'un corridor biologique important, c'est une pièce manquante entre les beaux massifs forestiers de Saint Germain et de Montmorency, on est à l'échelle de grandes infrastructures routières vers la Normandie et vers le nord, les territoires et les infrastructures spécifiques projetés dans le cadre du Grand Paris, la confluence Seine Oise, le Canal Seine Nord, le port fluvial d'Achères, semblent devoir ouvrir de nouvelles opportunités, et pouvoir rebattre les cartes.

Une invitation paradoxale, parce que la Plaine de Pierrelaye constitue, tout à l'opposé, un patchwork d'usages plus ou moins bien régulés, plus ou moins récréatifs, agriculture largement subventionnée, terrains maraîchers vendus à la découpe, habitat avec des baux précaires, clubs équestres, sorties en plein air... Dans le sol, c'est une tout autre partie qui se joue. Les polluants organiques et métalliques sont présents en très grand nombre, pas absolument partout, mais à grande échelle. Cela s'explique par une histoire métropolitaine avant l'heure, et l'organisation des rejets des effluents de Paris dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Pour changer le cours des choses, bâtir un avenir nouveau, redonner une impulsion, redonner une attractivité positive à la Plaine

¹ : *Second Hand Spaces. Über das Recyclen von Orten im städtischen Wandel*. M. Ziehl, S.Oswald, Jovis, 2012

Voir aussi *Junkspace, repenser l'espace urbain*. R.Koolhaas

de Pierrelaye-Bessancourt , on a pensé faire une très grande forêt du Grand Paris. Les annonces du Président de la République en 2009 ont rejoint les préoccupations portées par les collectivités locales et le projet a été lancé.

Les différentes études scientifiques, analyses de sol, études phytosanitaires, ont toutefois montré toute la complexité de la gestion dans la durée des cycles de transmission des polluants et de la transformation de la nature chimique des sols, y compris dans le cas de la plantation d'une forêt. Les progrès rapides dans l'évaluation des ressources en énergie renouvelable en Ile de France (SRCE 2012) ont aussi montré les limites de l'utilisation d'une nouvelle forêt pour un usage de biomasse.

On pourrait raser la couche de sol polluée. Mais pour stocker la terre où ? Et surtout, quels usages, quels projets seraient suffisamment importants pour en justifier le coût ?

Les solutions ne seraient donc que des solutions partielles, minimales, voire un grignotage organisé, à la place d'un grignotage toléré comme c'est le cas aujourd'hui ? Sans doute pas. Les Ateliers s'inscrivent dans une démarche volontairement positive, constructive...mais sans rien ignorer des contraintes

qui s'imposent à la créativité. Ouvrons le regard.

D'autres solutions sont en cours d'étude sur la boucle de Chanteloup et autour d'Achères, sur des sites qui ne sont pas très éloignés et qui ont connu la même histoire que la Plaine de Pierrelaye . Cela peut-il servir de modèle ?

D'autres villes, comme Berlin, ont su depuis longtemps résoudre le problème de terrains semblablement pollués. Cela peut-il servir d'exemple dans le contexte parisien ? Ailleurs encore, les exemples de réutilisation de friches polluées abondent. Mais on est souvent à de bien plus petites échelles, souvent sur des pollutions industrielles, souvent sur des pollutions plus simples.

Les exemples abondent de politiques urbaines nouvelles ou de projets urbains fabriqués à la croisée d'usages sociaux nouveaux et de contraintes en apparence insurmontables, et ce aussi bien dans les villes des pays développés que des pays émergents.

L'urgence, c'est de redessiner une histoire, de rouvrir les possibles, de fabriquer de nouveaux horizons, sans oublier la pression constante et les besoins d'urbanisation, le

long de la RD14 qui avec son cortège d'installations commerciales, traverse la plaine d'est ou ouest, ou bien encore aux franges des communes de la plaine.

Pour y parvenir, les solutions génériques faciles et les injonctions sont probablement à exclure. On est au carrefour de l'histoire, des vies d'une métropole, celles d'hier et d'aujourd'hui, celles des gens aussi, de chacun, des usagers et voisins de la Plaine de Pierrelaye. Comment le Grand Paris peut-il réellement contribuer à faire levier ?

Bâtir une forêt, c'est un travail de longue haleine, pas à moins de 50 ou 60 ans. Comment ce processus peut-il entraîner une mobilisation cohérente des acteurs publics, dans la durée, tout en rencontrant, dès demain, l'adhésion des habitants, riverains, ou voisins, qui trouveraient un grand avantage à fréquenter autrement la Plaine de Pierrelaye Bessancourt, trouvant là des services, des loisirs, des usages sociaux impossibles à trouver dans les vieux bois historiques de Saint-Germain ou de Montmorency ?

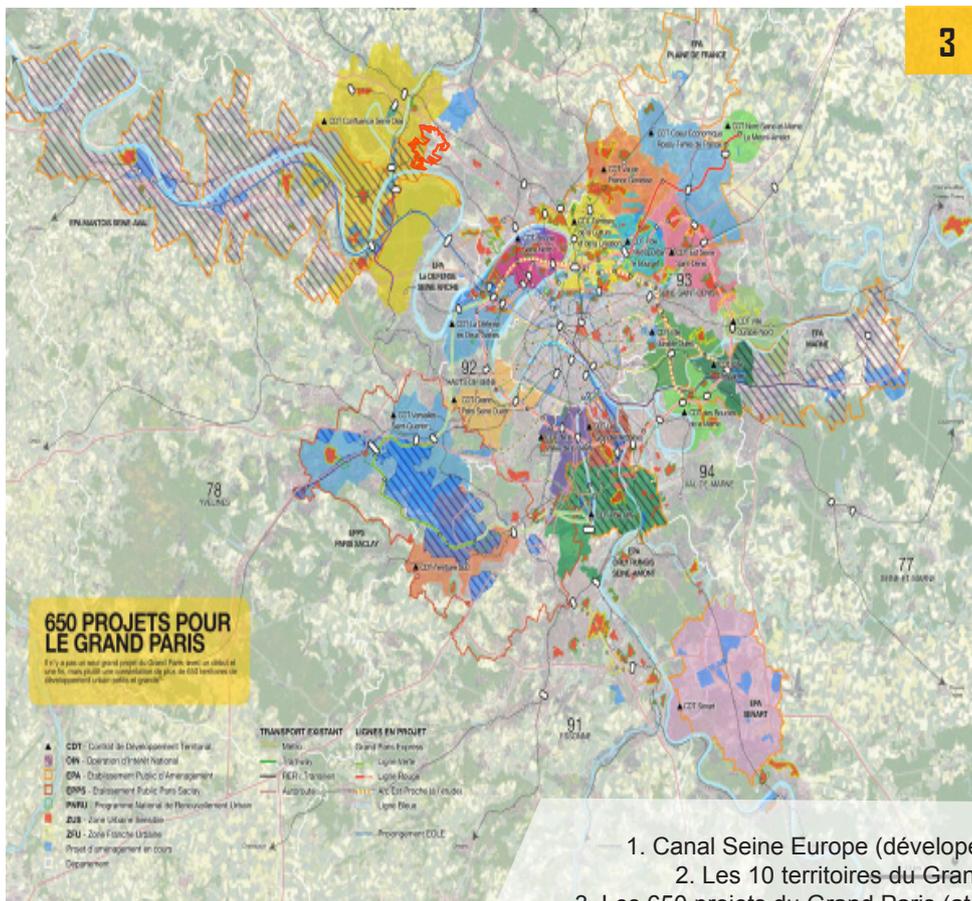
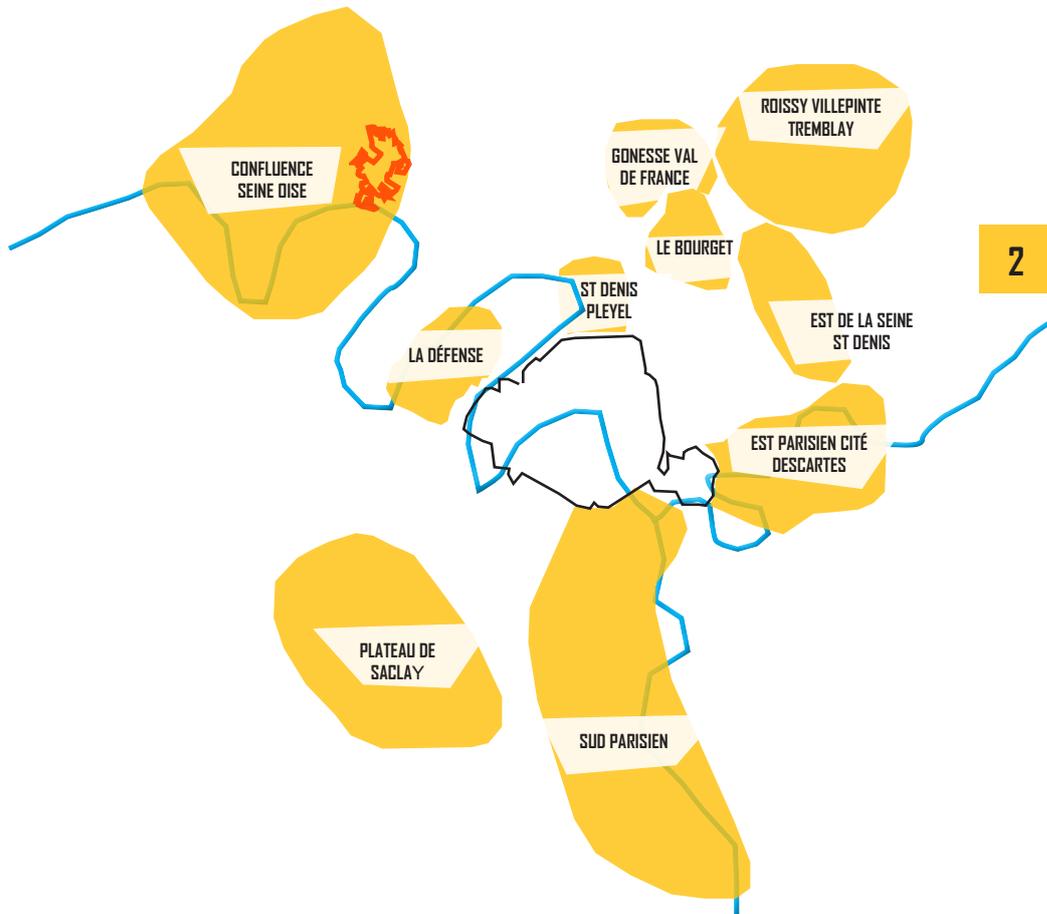
Bâtir une forêt peut-il alimenter de nouvelles pratiques d'urbanisation ? Aux limites de l'urbanisme et de l'histoire, à cheval entre temps longs et courts, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt nous invite à fabriquer de nouveaux consensus, à élaborer de nouveaux processus, des scénarios de transformation, dans la durée, croisant de nombreux domaines de spécialités, de l'innovation sociale, au génie des sols, de l'architecture, aux biotechnologies, de l'urbanisme à petite et à grande échelle, de l'économie, de l'agriculture, vivrière ou non, et de l'histoire enfin.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. S'arrêter. Ecouter les pulsations de la métropole. Ne pas se précipiter, et trouver quelles stratégies permettront de donner à la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt un avenir inventif, subtil, volontaire, local autant que métropolitain. Gageons qu'une fois de plus, les regards, les expériences, les talents croisés apportés par les Ateliers sauront y contribuer utilement !

Nicolas Buchoud et Patrice Berthé,
pilotes de l'atelier

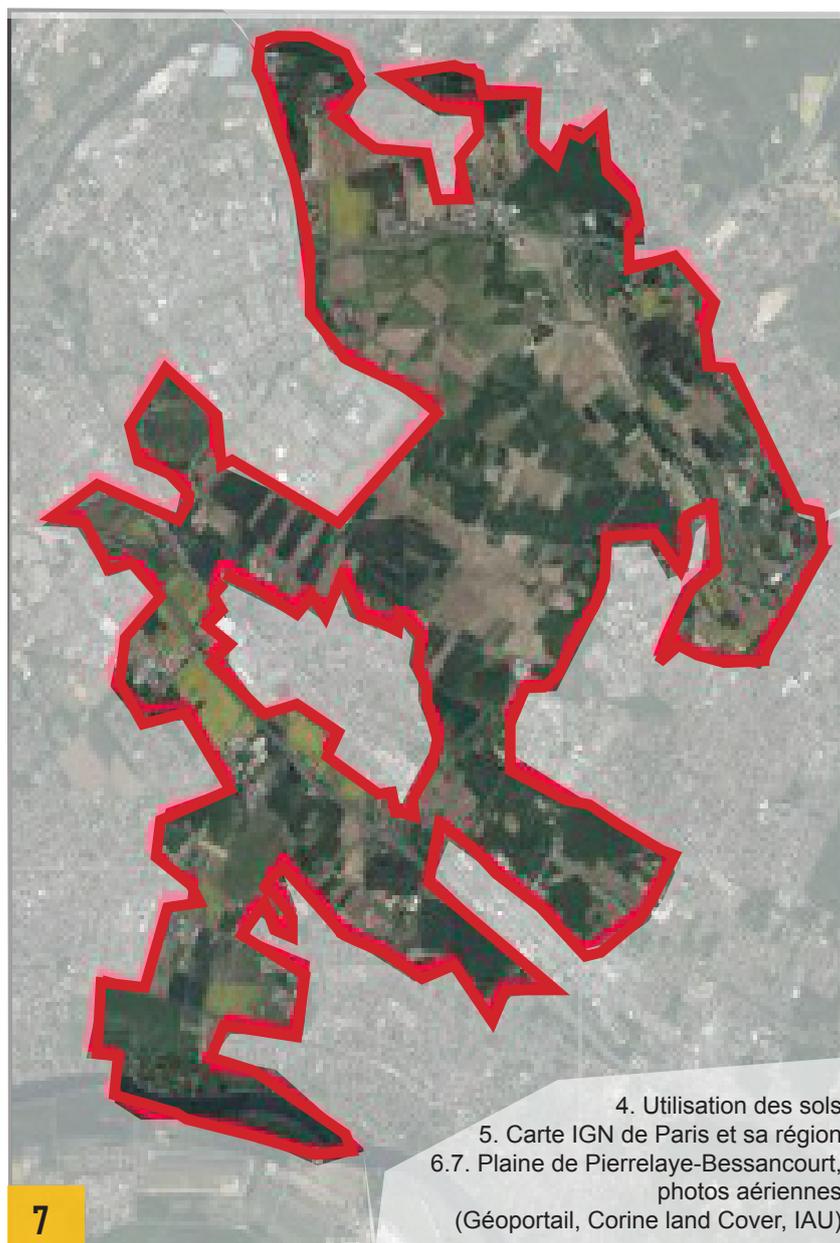
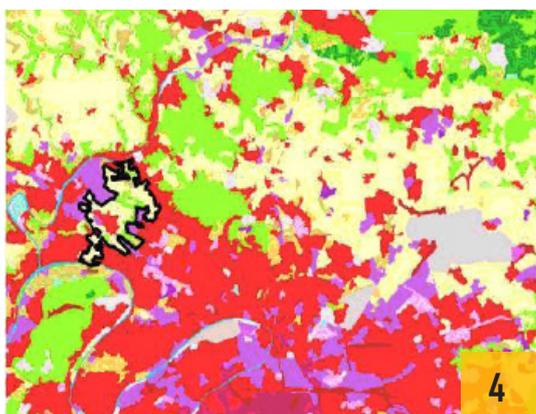


1. LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT DANS LE GRAND PARIS

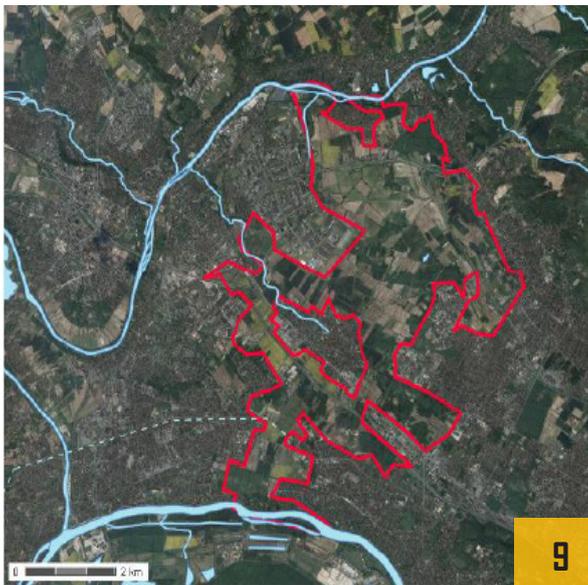
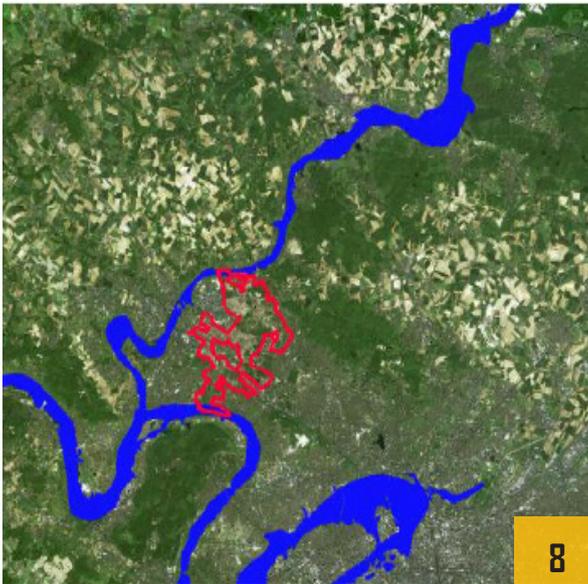


1. Canal Seine Europe (développement-durable.gouv)
2. Les 10 territoires du Grand Paris (les Ateliers)
3. Les 650 projets du Grand Paris (ateliergrandparis.com)

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt est située à environ 25km au nord-ouest de Paris, dans le Département du Val d'Oise, entre l'urbanisation de la Vallée de Montmorency et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle s'étend sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône et Taverny.



4. Utilisation des sols
5. Carte IGN de Paris et sa région
6.7. Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, photos aériennes (Géoportail, Corine land Cover, IAU)

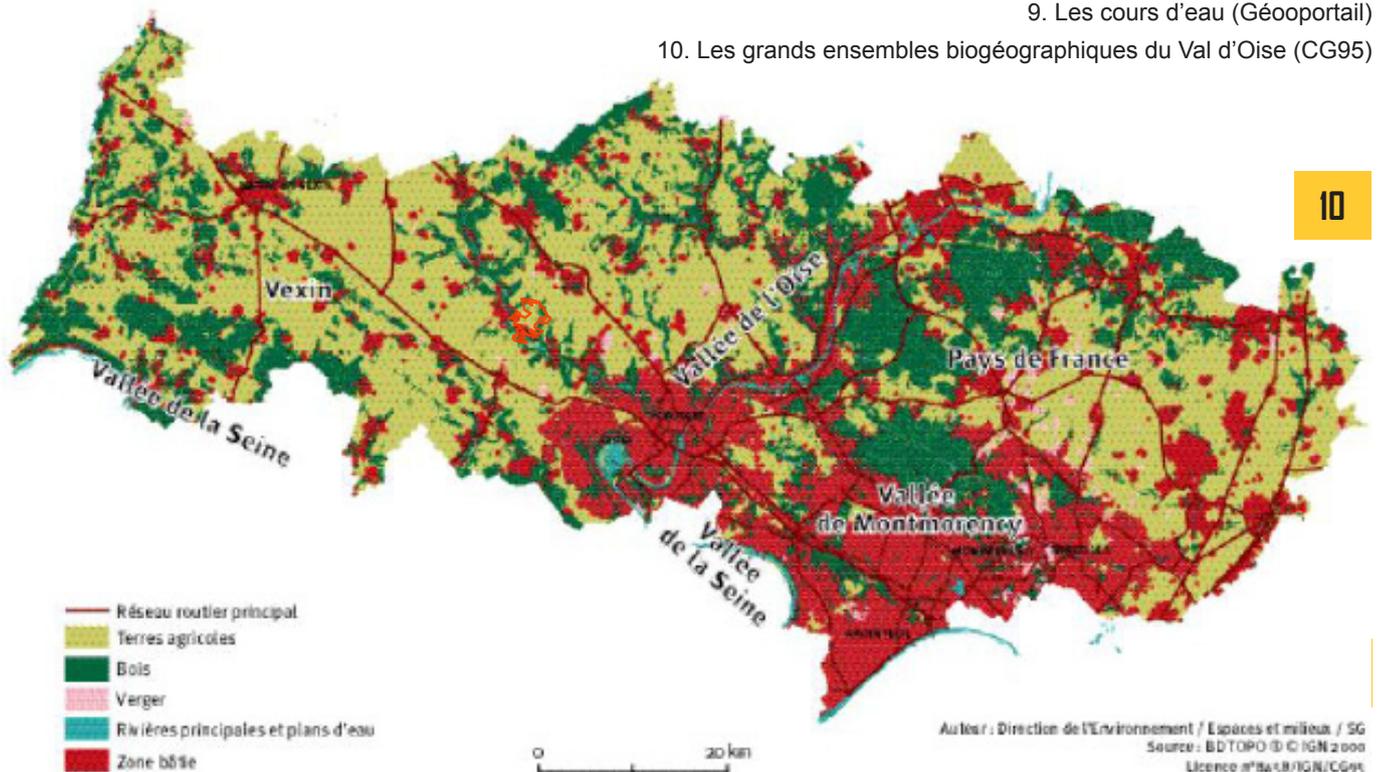


C'est une plaine agricole et boisée d'environ 2 000 ha, de très faible relief, qui subsiste au milieu d'une forte urbanisation entre les vallées de l'Oise et de la Seine. Elle constitue un espace de transition avec les espaces ruraux notamment du plateau agricole du Vexin. La topographie, l'hydrographie et la géologie ont largement façonné son paysage et le développement de l'urbanisation. Les coteaux des vallées de la Seine et de l'Oise constituent un relief plus ou moins élevé, les constructions sont parfois regroupées dans le lit majeur des cours d'eau, ce qui les expose à des risques d'inondations.

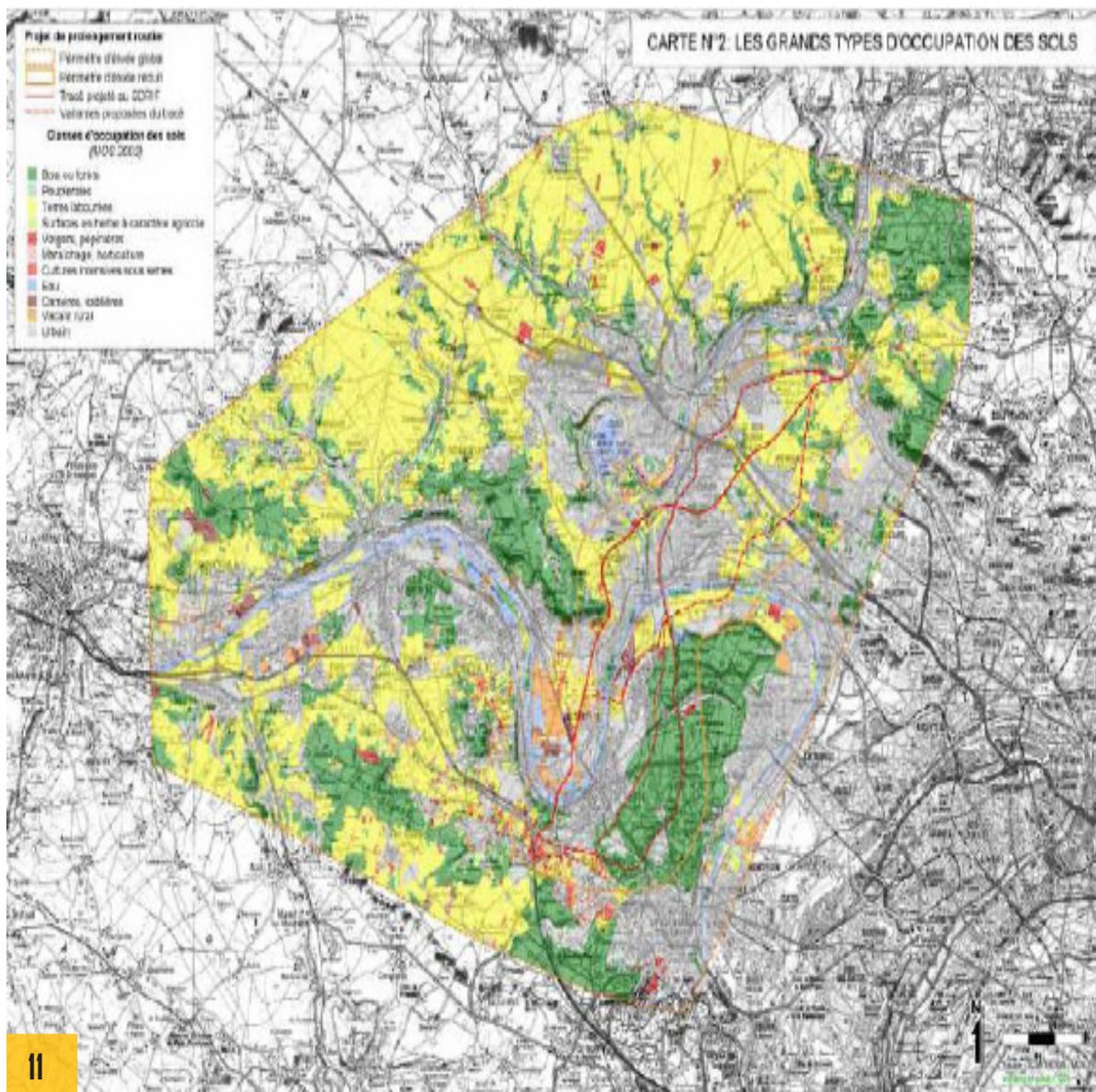
8. Les risques d'inondations (Géoportail)

9. Les cours d'eau (Géoportail)

10. Les grands ensembles biogéographiques du Val d'Oise (CG95)



Le sud de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt possède un intérêt floristique par la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I (Sablonnière de Bessancourt). Cette ancienne zone d'épandage des eaux usées de la ville de Paris est constituée majoritairement de cultures au sein desquelles se trouve localement une mosaïque de boisements (ru de la Liesse, villages de Beauchamp et Méry-sur-Oise).



11. Les grands types d'occupation des sols (CG95)

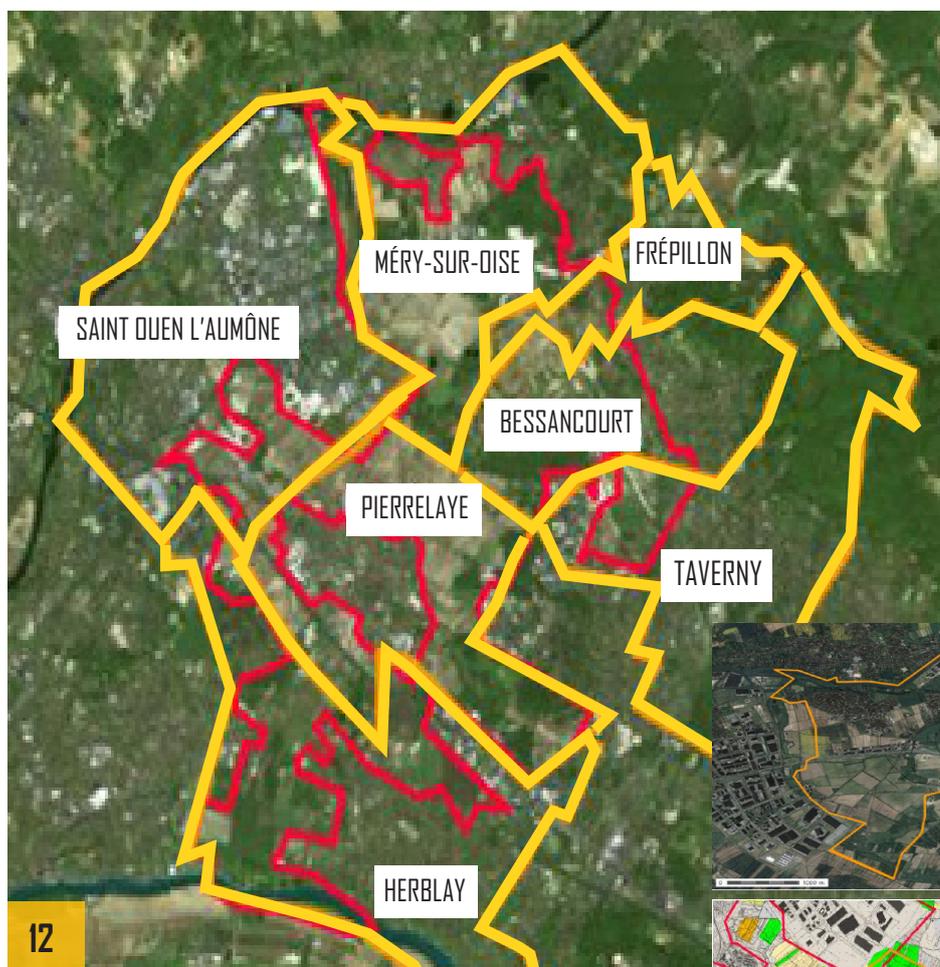
ESPACES URBAINS/ESPACES OUVERTS

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt présente une diversité de paysages résultant de l'interaction forte entre les activités humaines et le milieu naturel. Les extensions urbaines récentes et la présence de nombreuses infrastructures entrent en rupture avec la trame identitaire du bâti ancien et constituent de nombreuses coupures. Néanmoins l'interpénétration ville-nature constitue un élément singulier de ce territoire.



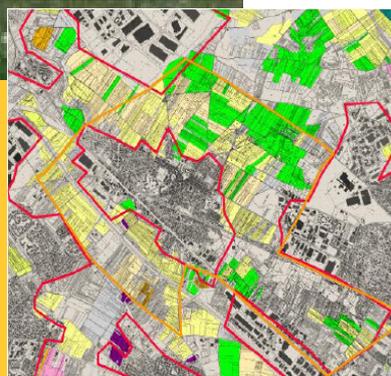
LES 7 COMMUNES DE L'ENTENTE

Les 7 communes limitrophes de la Plaine de Pierralaye-Bessancourt sont globalement dotées d'une trame d'équipements de proximité (écoles, équipements sportifs, sociaux et culturels) et de commerces qui structurent les centres anciens. Ces derniers sont marqués par un rapport étroit entre le bâti (R+2) et l'espace public avec un bâti très souvent mitoyen, au parcellaire très irrégulier. Le développement urbain récent suit quant à lui des formes régulières, avec une habitation en milieu de parcellaire. Plus de 80% des maisons individuelles, majoritaires sur la plupart des communes, ont été construites ces 50 dernières années. L'activité industrielle est dispersée sur les franges des communes, bordées pour la plupart de sablières, terres labourées et de terrains vancants. L'espace urbain construit représente environ 45% du territoire, les espaces ruraux et l'espace urbain non construits représentent quant à eux respectivement 48% et 7% du territoire. Le taux d'emploi est de 0,53, soit 2 actifs pour 1 emploi, taux caractéristique de ce qu'on appelle en langage neutre une zone résidentielle. Les activités économiques dominantes concernent les commerces, transports et services divers, suivi de l'industrie et de la construction. Le taux de chômage est relativement stable sur l'ensemble des communes (entre 5 et 10%).



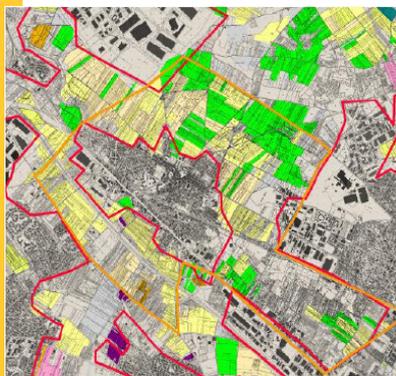
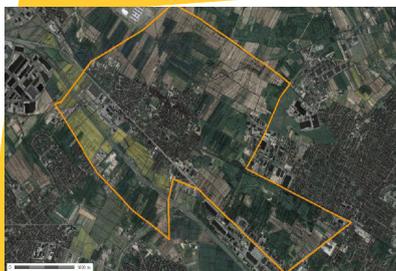
MÉRY-SUR-OISE

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes 9 396 hab. en 2009 (8 942 en 1999) 841,2 hab. / km ² 11,2 km ²	En 2011 64,3 % des activités économiques concerne les secteurs du commerce, transport et services divers, 19,5 % pour le secteur de la construction et 7,7 pour le secteur de l'industrie. L'activité agricole représentait 580ha en 1988 pour 514ha en 2000	En 2009 29,7% de logements collectifs et 60,3% de maisons individuelles
---	---	--



12

12. Les 7 communes de l'Entente (Géoportail)

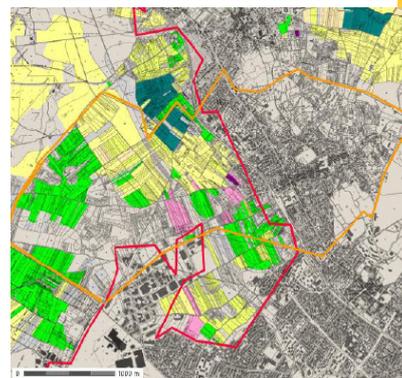
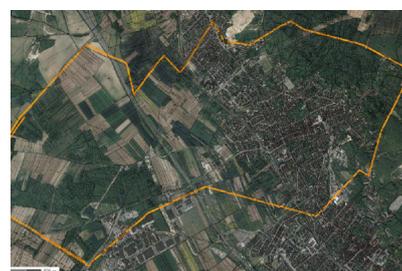


PIERRELAYE

<p>Communauté d'agglomération du Parisis 8 122 Hab en 2011 (6 931 en 1999) 859 hab. /km2 9.21 km2</p>	<p>En 2011 les secteurs des transports, commerce et services divers (dont commerce et réparation automobile 38%) représentent 68% des entreprises du territoire 18.8% pour le secteur de la construction et 8% pour le secteur de l'industrie</p>	<p>40% de logements collectifs en 2009 et 58.8 % de maisons individuelles</p>
---	---	---

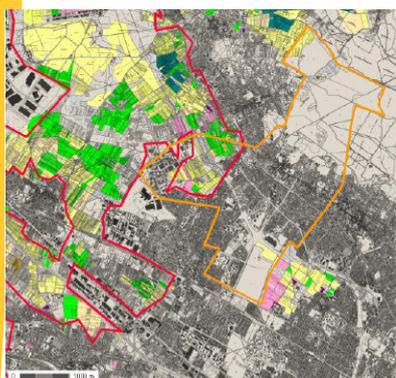
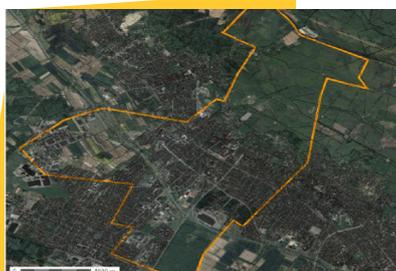
BESSANCOURT

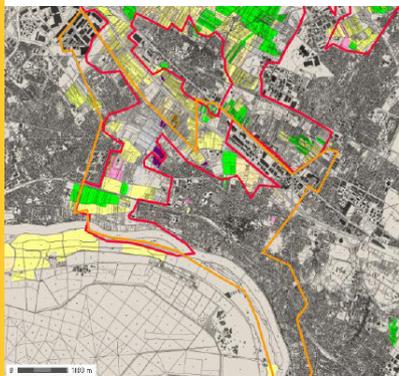
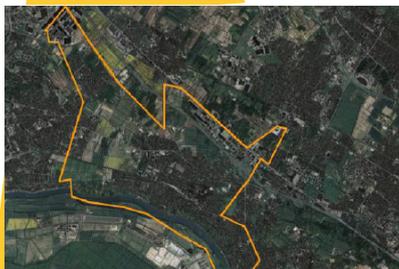
<p>Communauté d'agglomération du Parisis 7 400 hab. en 2011 (6 998 en 1999) 1 188 hab. /km2 6,23 km2</p>	<p>En 2011 les secteurs des transports, commerce et services divers (dont commerce et réparation automobile 21%) représentent 64% des entreprises du territoire, 19% pour la construction et 5,5 pour l'industrie. L'activité agricole en 1988 concernait 135ha contre 88ha en 2000</p>	<p>20% de logements collectifs en 1999 pour 21% en 2009, et 74% de maisons individuelles en 1999 pour 75% en 2009</p>
--	---	---



TAVERNY

<p>Communauté d'agglomération du Parisis 26 415 hab. en 2009 (25 906 en 1999) 2 600 hab. /km2 10,42 km2</p>	<p>En 2011 les secteurs des transports, commerce et services divers représentent 67% des entreprises du territoire et 13,4% concerne le secteur de la construction et 7,3% pour le secteur de l'industrie. L'activité agricole en 1988 concernait 42 ha contre 17 ha en 2000</p>	<p>51,5% de logements collectifs en 2009, et 47,6% de maisons individuelles</p>	<p>A noter : un périmètre concernant les bois d'Aulneyes (7ha) et Boissy (36ha) fait l'objet d'une protection au titre d'Espace Naturel Sensible</p>
---	--	---	--



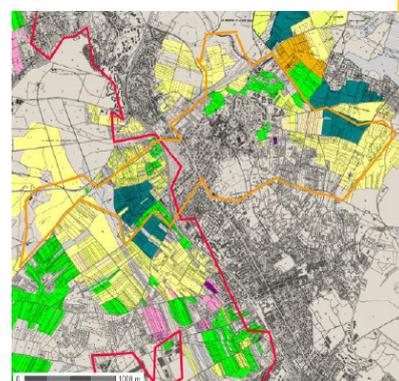


HERBLAY

<p>Communauté d'agglomération du Parisis 26 016 hab. en 2010 (23 080 en 1999) 2 049 hab. / km² 12,7 km²</p>	<p>En 2011 le secteur de l'industrie concerne 6,4% des entreprises du territoire et 14,1% concerne le secteur de la construction. Les secteurs du commerce, transport et services divers représentent 70,4%. L'activité agricole représente 169ha en 1988 pour 178ha en 2000</p>	<p>34,2% de logements collectifs en 2009, et 64,2% de maisons individuelles</p>	<p>A noter : Herblay est la seule commune de la Plaine sur le fleuve et s'insère dans les paysages des coteaux offrant une fenêtre sur la boucle de St Germain</p>
---	--	---	--

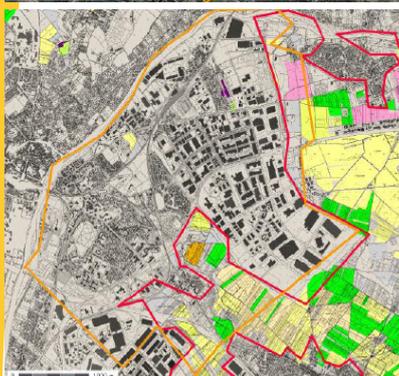
FREPILLON

<p>Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes 3 200 hab. en 2010 (2 260 en 1999) 955 hab./km² 3,35 km²</p>	<p>En 2011 le secteur de la construction représente 14,4% des activités économiques et 72,1% concerne les secteurs du commerce, transport et services divers et 9,6% pour le secteur de l'industrie. L'activité agricole représentait 200ha en 1988 pour 53ha en 2000</p>	<p>11,5% de logements collectifs en 2009, et 88,2% de maisons individuelles</p>
---	---	---



SAINT OUEN L'AUMÔNE

<p>Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise 23 459 hab. en 2009 (19 653 en 1999) 1 921 hab. /km² 12,2 km²</p>	<p>En 2011 les secteurs de la construction et de l'industrie (quartier d'Epluches) représentent respectivement 12% des activités économiques et 69,4% concerne les secteurs du commerce, transport et services divers. L'activité agricole représente 122ha en 1988 pour 117ha en 2000</p>	<p>63,6% de logements collectifs en 2009, et 35,7% de maisons individuelles en 2009.</p>
---	--	--



2. UN TERRITOIRE DE L'ENTRE-DEUX, UN TERRITOIRE SERVANT

UN TERRITOIRE DE L'ENTRE-DEUX à trois niveaux : celui de la géographie, celui des usages et fonctions, celui du temps. La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt se singularise par une situation géographique qui en fait un territoire de l'entre-deux entre :

- deux échelles : une vocation métropolitaine depuis la période médiévale jusqu'au XX^{ème} siècle mais à redéfinir et un bassin de vie local en manque de projet d'ensemble
- la Seine et l'Oise
- Paris et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise
- Les forêts de Montmorency et de Saint Germain-en-Laye
- Deux autoroutes A15 et A115
- Deux faisceaux ferrés
- Espaces ouverts et espaces boisés
- Entre plateau et buttes
- Ville et campagne
- Sols pollués et non pollués
- Habitable et inhabitable
- Centre et périphérie, la Plaine est devenue la périphérie des territoires communaux après en avoir été le centre.

Un territoire dans l'entre-deux dans les usages et les fonctions, d'abord organisé autour de l'agriculture puis en sa périphérie autour des zones d'activités économiques et commerciales.

Enfin, un territoire dans l'entre-deux dans le temps devant faire l'objet d'un nouveau projet d'aménagement et de développement au cœur d'un réseau de projets métropolitains. Un territoire qui est en attente d'un nouveau dessin, dessein, d'une nouvelle destinée.

UN TERRITOIRE SERVANT. Sans avoir l'ambition de reconstituer toute l'histoire de la plaine de Pierrelaye Bessancourt et si à l'origine des raisons objectives peuvent expliquer cette situation (plateau situé entre des buttes, sols sablonneux pauvres, manque d'eau), une caractéristique commune est partagée par l'ensemble des occupations de ce territoire à travers les siècles : la plaine de Pierrelaye-Bessancourt a été (est) un territoire servant des territoires proches ou plus lointains comme Paris et le cœur de la métropole. Elle reste à l'écart de la distribution des grandes fonctions supérieures. Elle constitue le territoire dans lequel l'on puise des ressources, où l'on localise des fonctions peu valorisantes, nuisantes ou consommatrices d'espace pour permettre le fonctionnement de l'agglomération et ce à travers les différents cycles d'évolution ou de mutation des dites fonctions. Ce type d'occupation des territoires connaît le déclin, l'abandon, la transformation en friche lorsque les fonctions remplies ne sont plus utiles ou obsolètes. Elles disparaissent ou elles se délocalisent.

Cette vocation de territoire servant est illustrée par les grandes fonctions ayant structuré ce dernier :

- les infrastructures
- les équipements techniques
- l'agriculture
- les espaces boisés
- l'espace de respiration, d'agrément pour les citoyens
- les occupations liées à des nuisances ou/et illécites mais indispensables au fonctionnement de la métropole
- les activités commerciales, logistiques, industrielles.

A. UNE GRANDE ZONE D'ÉPANDAGE. A la fin du 19ème siècle, la qualité des eaux de la Seine et les rives de celle-ci ne cessant de se dégrader, la ville de Paris fut mise dans l'obligation par une loi de 1894 de traiter dans un délai de 5 ans la totalité de ses eaux d'égout. A défaut d'autre technique le choix fut fait de l'épandage agricole associant assainissement et production maraîchère («augmenter les rendements des cultures en transformant des terres jadis stériles en sols fertiles » et « redonner à l'eau de la Seine un aspect «limpide comme du cristal », Risler, 1897).

Il s'agissait d'assainir les eaux avant leur retour dans les nappes et cours d'eau, et d'amender les sols sableux filtrants pouvant alors devenir supports de diverses pratiques agricoles. En 1899, 2400 hectares de la plaine de Pierrelaye/Méry-sur-Oise assuraient ces fonctions : ils avaient été choisis en raison là aussi de leurs sols pauvres mais surtout parce que la ville de Paris en 30 ans avait procédé à des acquisitions foncières pour réaliser la nécropole parisienne... et car ces terrains étaient desservis par le chemin de fer. Du métabolisme urbain avant la lettre : «Ces surfaces agricoles, créées en symbiose avec les espaces urbains qu'elles entourent, dépendent des villes

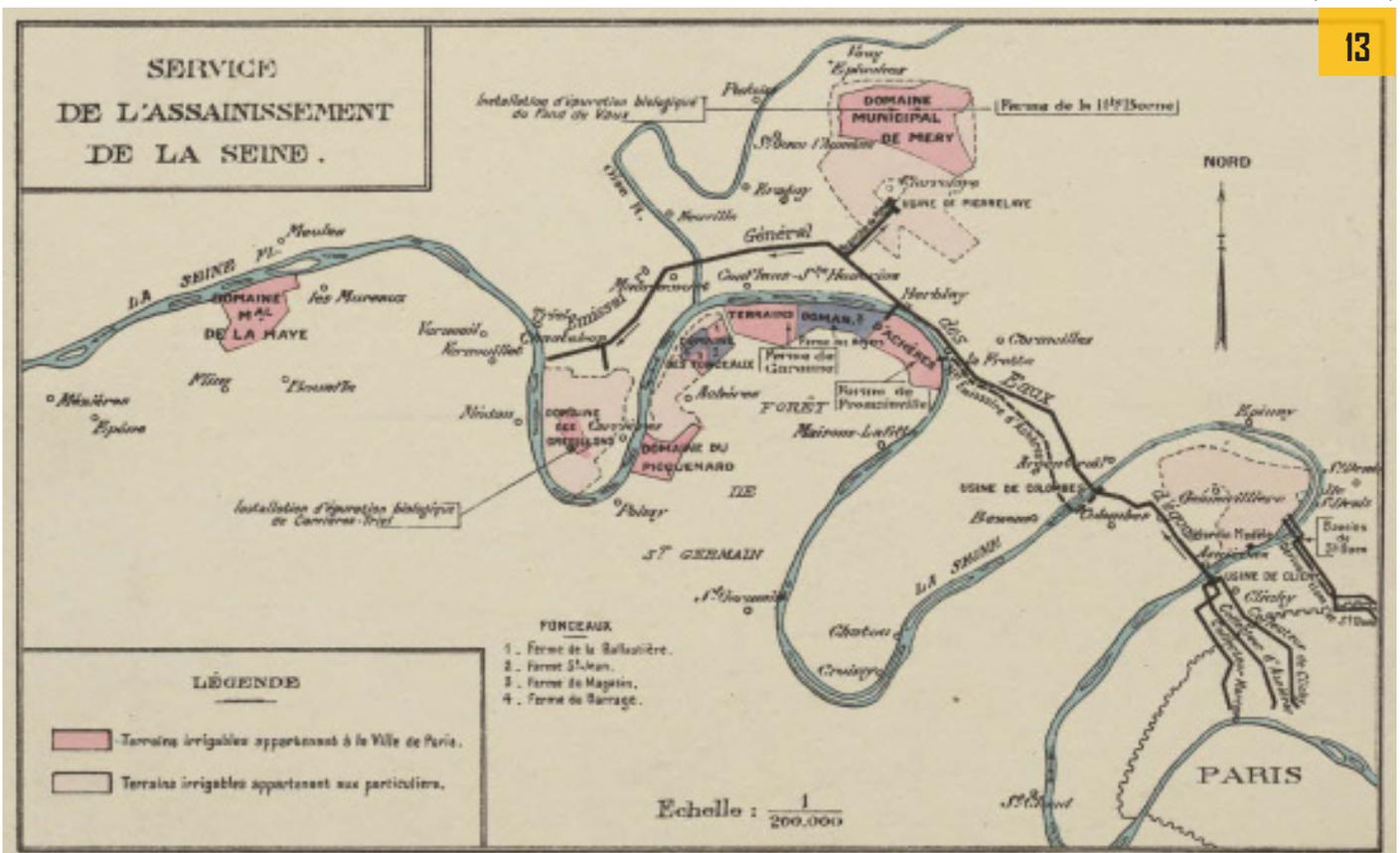
pour subsister, de la même façon que les villes dépendent de celles-ci pour se débarrasser de leurs résidus. Elles réunissent une double fonction de dépotoirs et d'espaces pour alimenter les habitants urbains » (Claudia Cirelli). Sous l'impulsion de l'ingénieur Belgrand, il s'agissait aussi d'une prouesse technique, d'innovation avec sur 28 kilomètres d'émissaire*, des bassins de décantation primaire*, des usines de relevage des eaux*, de traversées de la Seine et de l'Oise par des aqueducs* ou des siphons*, des édicules* et des colonnes d'aération* pour finir en plus de 70 kilomètres de réseau souterrain, de rigoles *d'eaux « tièdes » et semi-épurées.

Mais aussi : « Ceux qui ont connu cette époque n'oublieront jamais les odeurs pestilentielles ni les nuées de mouches bleues... » (Wikipédia) ou les infiltrations dans les puits, les carrières ou les inondations et à une transformation profonde des sols due à la pollution.

Aujourd'hui, à l'heure du Grand Paris, l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt devra tenir compte de cette histoire qui a causée une pollution aux métaux lourds de grande ampleur (900ha).

* Voir lexique p 29

13. Service de l'assainissement de la Seine (SIAAP)



B. L'AGRICULTURE. A l'origine la plaine de Pierrelaye- Bessancourt est un territoire peu propice à la production agricole puis devient un espace agricole « pas comme les autres »:

- De l'époque féodale au XIXème siècle : des productions compatibles avec des sols pauvres comme le seigle, l'orge ou le chanvre. Le maraîchage, des activités vinicoles et de minoterie se sont aussi développées.

- AU XXème siècle : le maraîchage intensif (légumes, plantes aromatiques) de plein champ se substitue aux prairies. Cette activité fait appel à l'innovation avec la ferme de la Haute Borne sur plus de 500 hectares. On développera dans cette ferme modèle de nouvelles techniques agricoles et d'élevage.

- On note une rupture en 1999 lorsque la préfecture du Val d'Oise est contrainte de prendre un arrêté pour interdire temporairement la commercialisation et la consommation de légumes crus en provenance de la plaine. Cette interdiction devient définitive le 31 mars 2000 - mettant en péril immédiat de nombreuses exploitations maraîchères - et est toujours en vigueur en 2013. Depuis, les différents plans de surveillance ont confirmé qu'une partie importante des sols est contaminée par des ETM (Elément-Trace-Métallique : une accumulation très élevée en plomb et cadmium, élevée en cuivre, zinc et mercure, et une accumulation limitée en nickel, chrome et sélénium avec des degrés plus élevés sur les zones en jachère que sur les zones cultivées) qui représentent un enjeu potentiel en terme de santé humaine. Il existe, par ailleurs des risques «pathogènes humains» et «pathogènes opportunistes». On constate la présence de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les sols, sans pour autant que puissent être mis en évidence des risques prégnants.

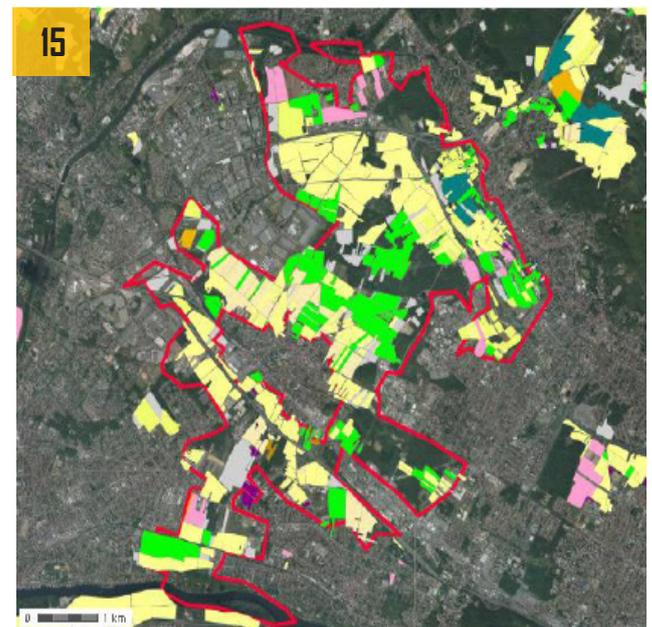
14. Champs de blé (les Ateliers)
15. Parcellaire agricole 2010 (IAU)



- De 2000 à 2005, la monoculture des maïs réservés à l'alimentation animale, alliant gestion des sols pollués et rentabilité, s'est développée sur les zones soumises à l'épandage (environ 1300 ha) et sur une partie des 500 ha non irrigués. Certains maraîchers ont été relocalisés sur les franges de la plaine. Cette monoculture du maïs a produit un paysage monotone, nu après la récolte annuelle, et n'a pas été sans conséquence sur la biodiversité des milieux.

- A partir de 2005, la culture non alimentaire subventionnée est privilégiée. A la suite de l'apparition de la Chrysome du maïs, des alternatives aux cultures du maïs ont dû être mises en place (cultures énergétiques de blé - pour l'éthanol, de tournesol - pour le diester et colza) aidées par l'État et le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de contrats d'agriculture durables 2006-2010 et des contrats PRAIRIE.

- La prochaine étape reste à écrire.

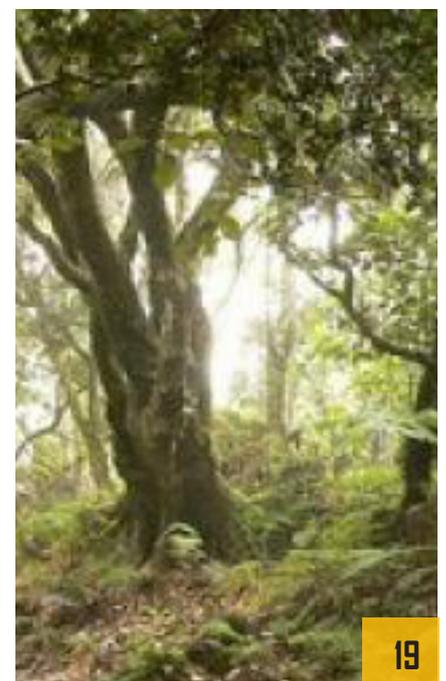


	Blé tendre		Estives landes
	Maïs grain et ensilage		Prairies permanentes
	orge		Prairies temporaires
	Autres céréales		Vergers
	Colza		Vignes
	Tournesol		Fruit à coque
	Autre oléagineux		Plivier
	Protéagineux		Autres cultures industrielles
	Plantes à fibres		Légumes-fleurs
	Semences		Canne à sucre
	Gel (Surfaces gelée sans		Arboriculture
	Gel industriel		Divers

C. LA FORÊT ET LES BOIS.

Ce territoire a été boisé à plus de 50% jusqu'au 18ème siècle pour aujourd'hui environ 350 hectares de boisements en mauvais état en raison d'une valeur sylvicole faible associée à un déficit de gestion. A l'origine ces bois étaient constitués de chênes, châvrefeuilles, fougères, et de bouleaux utilisés pour la fabrication de balais vendus à Paris.

Au-delà de l'exploitation de la forêt comme ressource de bois d'œuvre et de chauffage, la plaine de Pierrelaye fut une terre de chasse, un espace de loisirs pour la haute société comme au XVIIIème siècle avec les réserves de chasse du prince de Conti. Citons une anecdote significative, citée par Jean Aubert, dans son ouvrage *Événements mémorables du Val d'Oise* : « Dans les dernières années de l'Ancien Régime, la prolifération des lapins et des lièvres causait de grands ravages aux cultures. Aussi les paysans des villages où se trouvaient des réserves de chasse appartenant au prince de Conti commencèrent-ils à s'organiser pour lutter contre ces animaux... qu'ils n'avaient pas le droit de chasser ».



16. Le château de La Chasse et l'étang amont de La Chasse (Association pour la promotion de l'histoire et du patrimoine de la Vallée de Montmorency)

17. Forêt de Montmorency, cabanes de bûcherons (idem)

18.19. Forêt de Montmorency (IAU)

D. LES GRANDS ÉQUIPEMENTS PARISIENS. Si le projet de grand cimetière parisien (nécropole de Paris) desservi par le chemin de fer voulu par le baron Haussmann a été abandonné, les premiers terrains furent toutefois acquis par la Ville de Paris en 1857. Ce cimetière avait d'abord été localisé dans la vallée de Montmorency, mais suite à de très fortes oppositions locales, le site de la Plaine de Pierrelaye fut choisi car desservi par le chemin de fer, avant que cette idée ne soit abandonnée.

L'époque plus récente a vu la réalisation sur le territoire d'équipements non plus au service du cœur de la métropole mais à celui d'un pôle plus proche, l'agglomération de Cergy-Pontoise, comme l'usine d'incinération d'ordures ménagères Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône ou une centrale thermique alimentée au bois.

E. LES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERRÉES. Marquant le paysage, source de coupures multiples elles sont aussi des vecteurs potentiels de développement. Cela a commencé avec au 1er siècle avec la voie gallo-romaine, dite chaussée Jules César, reliant Lutèce à la mer, doublée ensuite au sud par la voie royale. L'histoire s'est accélérée au milieu du XI-Xème siècle avec l'arrivée de la ligne de chemin de fer reliant Paris à la Belgique (terminée en 1846, mise en service de la gare de Pierrelaye en 1881) et au XXème siècle :

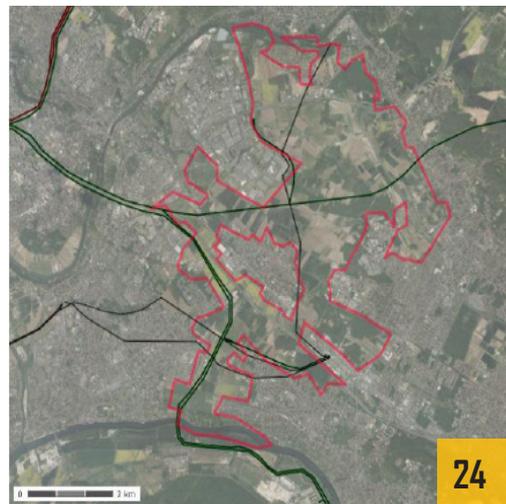
- Une route nationale devenue route départementale RD14
- Le RER C
- Deux autoroutes : l'A15 et l'A115 (avec 3 échangeurs). A noter que la réalisation de l'A115 a de fait remis en cause la vocation agricole de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt en ne rétablissant pas les canaux d'irrigation coupés à ce moment là
- La nationale 184 aménagée en deux fois deux voies pouvant accueillir un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- Un projet autoroutier avec le projet de bouclage de l'A104 qui évite la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Ce tracé passe au sud-est de Cergy Pontoise et dessert sur une longueur de 22 kilomètres, entre Méry-sur-Oise et Orgeval, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny-sur-Oise. Ce prolongement sans péage serait financée par l'Etat
- Un projet de prolongement du tramway (T8) sur la RD14
- Le projet de « lien » fluvial entre la Seine (nouveau port d'Achères Seine Métropole) et le canal à grand gabarit Seine Nord Europe. A noter dans ce domaine : à partir du XVIIIème siècle plusieurs projets de canaux traversant toute la vallée de Montmorency pour joindre la Seine et l'Oise ont été abandonnés.



20. Usine élévatrice de Pierrelaye (SIAAP)
 21. Gare de Pierrelaye (CG95)
 22. Le «Tracé vert» de l'A104
 (2 Rives de Seine)
 23. N 184 (les Ateliers)

F LA CEINTURE VERTE. Cette vocation agricole et ses espaces boisés ont fait de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt le dernier grand espace naturel subsistant entre les grandes agglomérations du Val d'Oise que sont la vallée de Montmorency, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le Parisis mais aussi le maillon manquant entre les forêts domaniales de Saint Germain-en-Laye (département des Yvelines) et de Montmorency (département du Val d'Oise). Le SCOT de l'agglomération de Cergy-Pontoise définit ainsi la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt comme un espace important de « respiration » de la zone agglomérée et de « transition naturelle » entre le parc naturel régional du Vexin et les massifs forestiers de la ceinture verte.

Les différents schémas directeurs régionaux – sur des périmètres pouvant être différents, des dispositifs de type « Espaces naturels sensibles » ou « réserve pour grand équipement » en ont consacré la protection et le classement mais sans véritable projet de valorisation et de sécurisation des exploitations agricoles. Ces dispositions ont abouti à la transformation progressive de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt en un espace en grande partie en déshérence, mité, en perte d'identité, un « quart espace » avec des conséquences économiques, sociales et environnementales négatives. Pour certains, la plaine de Pierrelaye Bessancourt était devenue « la plaine maudite » si l'on complète le tableau avec les coupures constituées par les grandes infrastructures, les lignes à haute tension, des friches, les sols pollués....



24



25



26



27

G. LE « QUART-ESPACE » désigne des espaces ouverts déqualifiés ou vacants qui accueillent des activités liées à la ville mais que cette dernière n'a pas prise en compte. On peut mentionner les terrains d'habitat dispersé de fortune ou de loisirs (phénomène de « cabanisation »), les campements illicites de résidences mobiles (gens du voyage et Roms), les itinéraires et circuits non autorisés de motos « vertes » et quads, les casses automobiles, les dépôts informels de déchets divers, les aires de stockage de matériaux de construction ou de déconstruction de matériels de logistique, etc...

A titre d'exemple pour la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt:

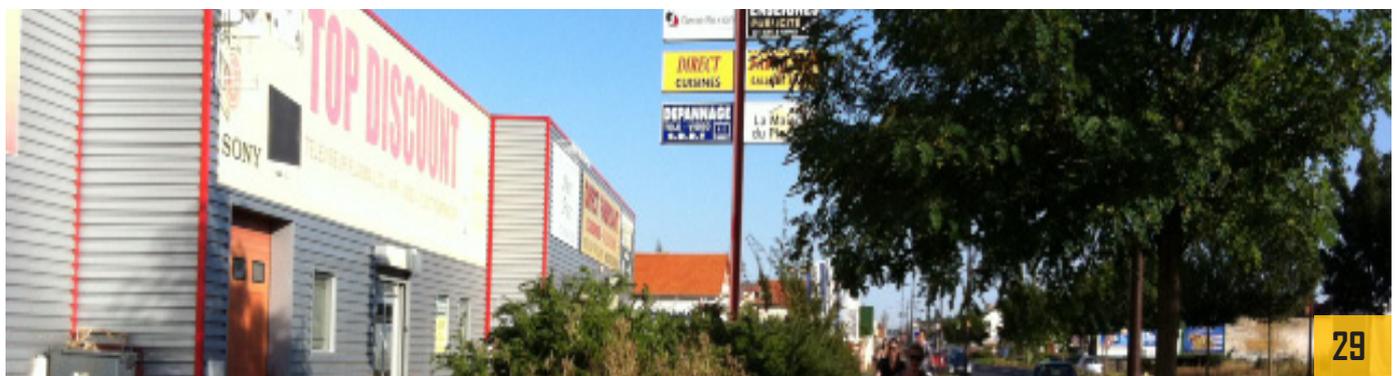
- De 5000 tonnes de déchets sauvages sont disposées en 150 endroits différents. (données 2004).
- Environ 700 caravanes ou habitats précaires sont aujourd'hui recensés sur

H. UNE URBANISATION PROGRESSIVE typique des territoires urbanisés en frange de la zone agglomérée qui s'est accélérée avec l'arrivée des grandes infrastructures ferrées et routières mais dans une organisation territoriale défailante et avec une constante : les communes, dont le développement prenait appui à l'origine sur les activités agricoles, ont progressivement tourné le dos à la plaine agricole. Cette dernière s'est morcelée et a été délaissée. Elle est devenue « l'arrière des villes » accueillant dans ses franges des zones commerciales, artisanales et industrielles tournées vers les grands pôles attractifs extérieurs au territoire, en particulier celui de Cergy-Pontoise : un changement de nature de territoire servant.



Usev52

www.delcampe.net



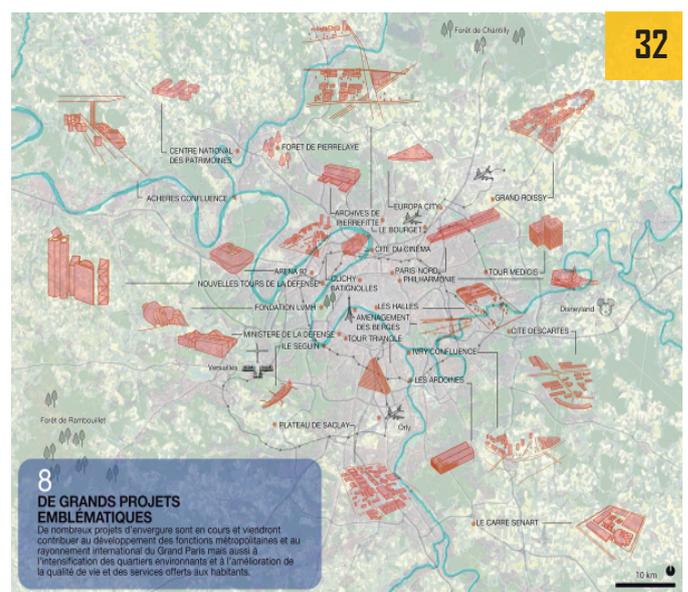
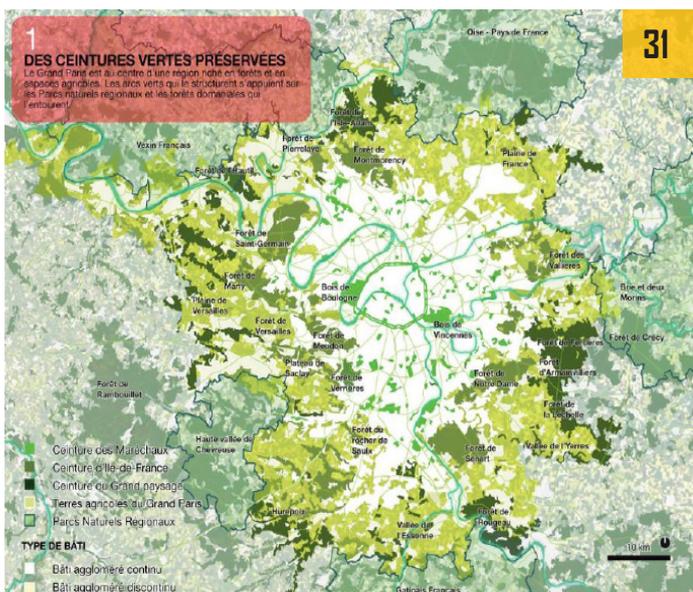
- 24.25. Lignes électriques (Géoportail)
- 26. Aire d'accueil des gens du voyage (les Ateliers)
- 27. Dépôts sauvages (les Ateliers)
- 28. Carte postale Pierrelaye
- 29. Zone commerciale, Pierrelaye (les Ateliers)

3. GRANDE FORÊT, GRAND PROJET

Le devenir de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt de par son statut d'espace ouvert, sa localisation remarquable entre la Vallée de Montmorency et la forêt de Saint Germain-en-Laye en nord-sud et entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise juste à l'ouest et le cœur de la métropole à 27 km à l'est ne peut se concevoir que dans le cadre régional en prenant en compte plusieurs échelles :



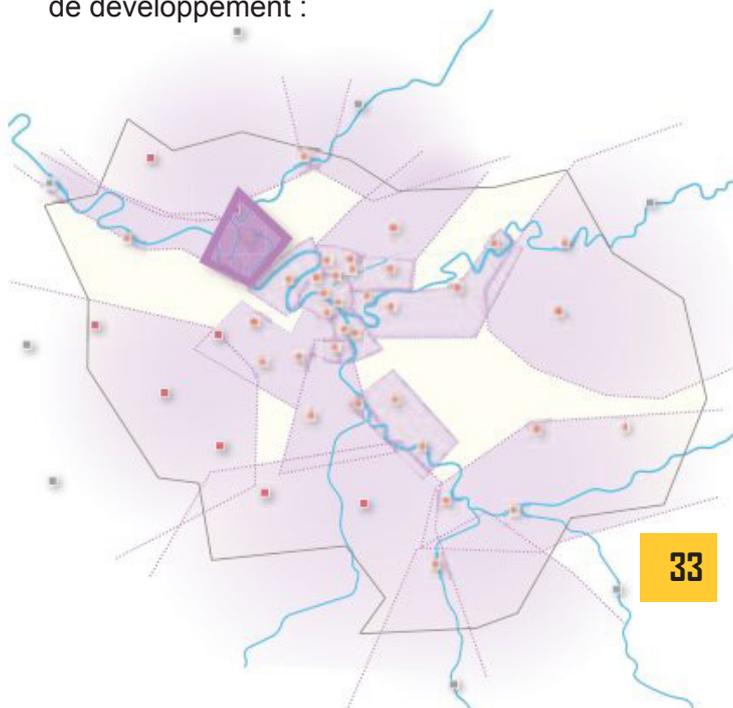
MÉTROPOLITAINE. Au printemps 2009 le Président de la république Nicolas Sarkozy a annoncé qu'au titre des projets du Grand Paris la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt avait été retenue comme « poumon vert symbolique d'un projet d'aménagement durable ». Ce projet, qui s'appuie sur certaines des propositions des équipes d'architectes-urbanistes du Grand Paris, et porté par les élus du territoire, consiste à créer une nouvelle forêt de 1 000 hectares : une première depuis la création de la forêt royale de Tronçais au XVIIème siècle par Colbert. La création de cette forêt doit s'accompagner de la réalisation sur ses franges urbaines de 6 000 à 8 000 logements. Cette forêt du Grand Paris de 2 500 ha (l'ambition du projet a été ramenée à 1 000 ha) avait d'abord été évoquée sur le secteur de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle mais cette proposition a dû faire face à des oppositions locales.



30. Les Parcs Naturels Régionaux en Ile de France (SDRIF)
 31. Ceintures vertes du Grand Paris
 32. Les 8 grands projets du Grand Paris
 (ateliergrandparis.com)

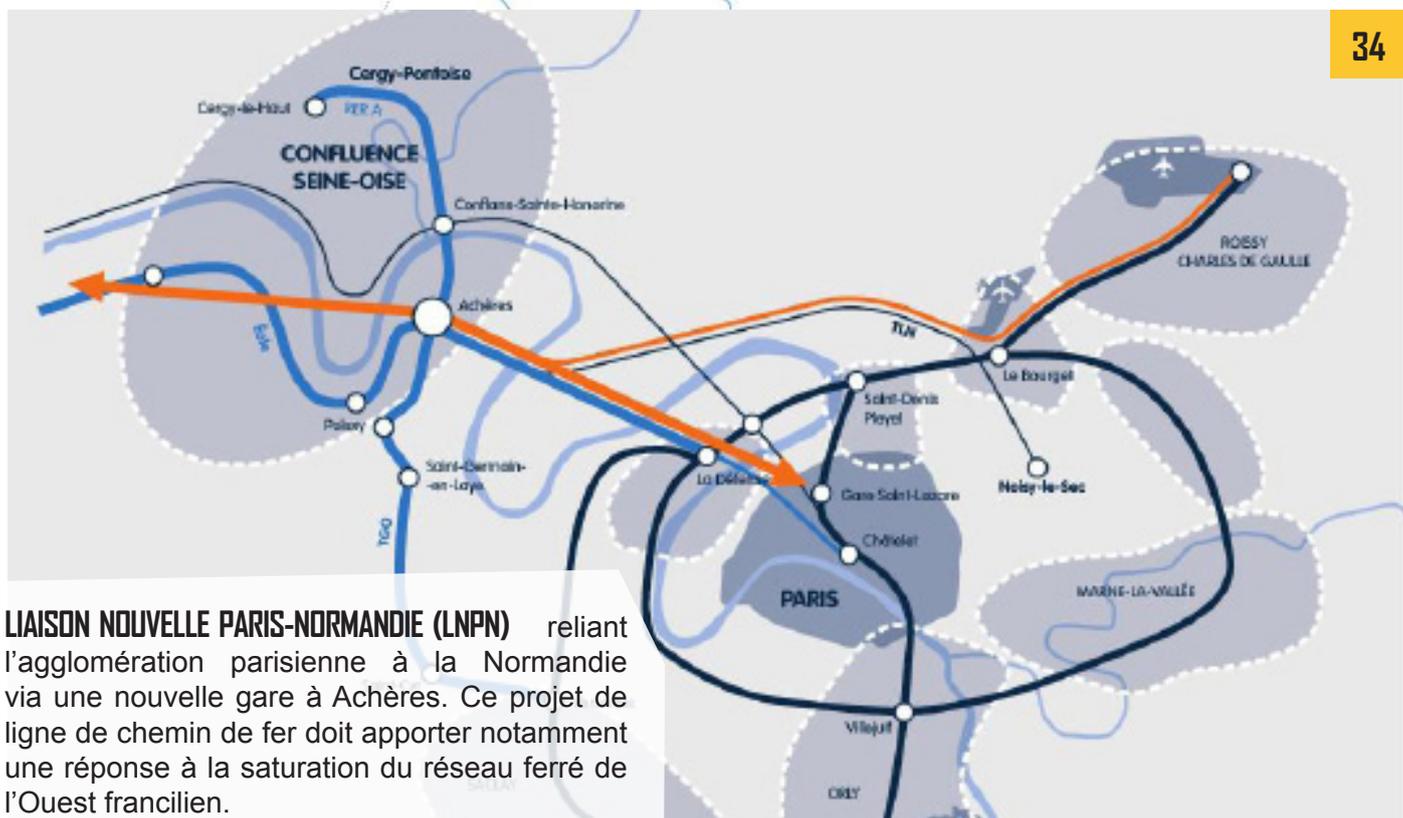
LA CONFLUENCE SEINE/OISE.

Au projet de SDRIF arrêté mis en consultation, la plaine de Pierrelaye-Bessancourt fait partie du territoire d'intérêt métropolitain (TIM) de la Confluence Seine/Oise. Territoire de 350 000 habitants à la croisée des deux axes de la Seine et de l'Oise, structurée autour de Cergy Pontoise, la Confluence Seine-Oise s'affirme comme la nouvelle polarité de l'ouest métropolitain entre les territoires de La Défense – Boucle Nord – Val-de-Seine et Seine-Aval, à l'interface entre l'agglomération centrale et les espaces ruraux et agricoles de l'ouest. Du point de vue régional, l'enjeu majeur pour ce territoire est l'organisation d'un développement urbain qui tienne compte de l'ensemble de ces éléments : développement des fonctions logistiques et de grands services urbains, des fonctions économiques et résidentielles, maintien et valorisation des espaces ouverts, végétalisés et naturels, maintien de la fonctionnalité écologique de la Seine et valorisation du grand paysage caractéristique de la Seine-Aval et de ses coteaux. Ce territoire concentre plusieurs grands projets d'infrastructures et d'équipements, nécessaires au fonctionnement de la métropole, mais aussi porteurs de développement :



LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DU RER E Eole de La Défense jusqu'à Mantes-la-Jolie et un **TRAM-TRAIN** sur la Tangentielle ouest.

LE BOUCLAGE DE L'AUTOROUTE A104 entre Cergy-Pontoise (Méry-sur-Oise) et Saint Quentin-en-Yvelines (Orgeval) nécessaire à la desserte du futur port métropolitain d'Achères.



LIAISON NOUVELLE PARIS-NORMANDIE (LNP) reliant l'agglomération parisienne à la Normandie via une nouvelle gare à Achères. Ce projet de ligne de chemin de fer doit apporter notamment une réponse à la saturation du réseau ferré de l'Ouest francilien.

33. Confluence seine-oise : un pôle d'envergure interrégionale à constituer entre cœur d'agglomération et seine-aval (SDRIF)

34. Confluence Seine Oise, l'enjeu des transports (<http://www.agglo2rivesdeseine.fr>)

LA FUTURE GARE D'INTERCONNEXION CONFLUENCE À ACHÈRES, ce hub ferroviaire permettra de bénéficier de transports régionaux plus performants et d'offrir un accès aux réseaux nationaux et aéroportuaires. Elle desservira un bassin de 1,5 million d'habitants.

LA PLATEFORME PORTUAIRE « SEINE-MÉTROPLE» D'ACHÈRES, d'une superficie de 420 ha, cette plateforme portuaire multimodale (fleuve, train, route) située sur la Seine au débouché du canal à grand gabarit Seine Nord Europe constituera le projet portuaire le plus important d'Ile-de-France pour les 20 prochaines années.

LE PÔLE DES ÉCO-INDUSTRIES DE LA BOUCLE DE CHANTELOUP accueille des entreprises de l'éco-construction (utilisant des matériaux biosourcés) et les initiatives écologiques industrielles. La création de l'agence du pôle éco-construction incarne le projet avec un espace mettant en avant des échantillons d'éco-matériaux et de nouvelles techniques constructives.



35



36



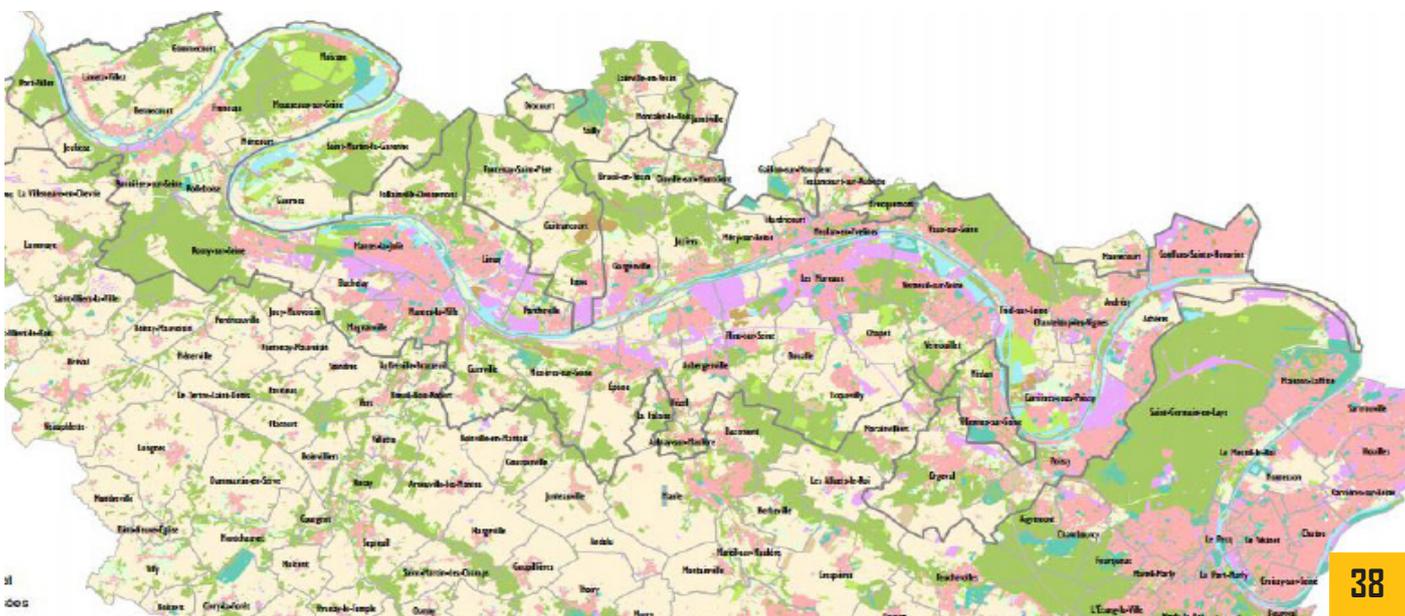
37

35. Confluence Seine Oise (Cergy Pontoise.fr)

36. Port Seine Métropole (Habitat durable.com)

37. Pôle éco-construction Seine Aval (ecoconstructio-seineaval.com)

38. Occupation des sols en Seine Aval, 2008 (AUDAS)



38

L'ENTENTE. Les 7 communes de l'Entente ont inscrit dans leurs documents de planification urbaine des scénarii d'évolution de leur territoire à un horizon 2015-2020, en accord avec le Schéma Directeur Régional de l'Île de France (SDRIF) approuvé par l'Etat en 1994. Toutes s'accordent globalement sur une limitation de l'urbanisation en plaine de Pierrelaye-Bessancourt et sur les coteaux. En parallèle, la construction de logements et l'ouverture de zones à l'urbanisation sur les franges des communes semble être une des priorités. La dynamisation des commerces et de l'activité tertiaire est pensée à proximité des gares et des grands équipements.

Bessancourt projette d'ouvrir à l'urbanisation un espace d'une trentaine d'hectares, situé aux abords de la Plaine entre la RD 191 et la limite communale de Taverny (logements collectifs et individuels, équipements publics). L'urbanisation en plaine est limitée au nord de la RD 191 et à l'ouest de l'A 115 (protection du Bois de Poêle). Il s'agit globalement de renforcer les pôles de la gare et de la mairie. Par ailleurs une aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage de 13 places doit être construite conformément au Schéma départemental approuvé en 2004. Par ailleurs un effort important concerne la mobilité et les transports. Ainsi le projet de requalification de la RD 928 est en cours de réflexion.

Frépillon a pour projet la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) d'environ 45 ha sur les zones urbanisables et partiellement urbanisables au SDRIF 1994, à l'ouest de la voie ferrée, dans la zone des Epineaux. Le parc d'activités doit permettre la dynamisation du territoire par l'implantation d'entreprises (entre 50 et 80

PME-PMI) et l'installation de nouveaux emplois (1200 à 1800 emplois prévus à terme).

Méry-sur-Oise est actuellement entrain de réviser son PLU. Le projet de la ZAC des Epineaux concernera la commune sur une superficie de 15 ha.

Pierrelaye est également entrain d'effectuer une révision de son PLU. Une aire « Pierrelaye-Beauchamp » d'accueil et d'habitat des gens du voyage est prévue courant 2013 avec une capacité d'accueil de 26 caravanes.

Herblay envisage la création d'une zone d'activité de 80 hectares dans le quartier des Beauregards le long de l'A15. Une aire d'accueil des gens du voyage est également prévue avec une capacité d'accueil de 25 caravanes.

Taverny a pour projet l'extension de 18,6 ha de la Zone d'Aménagement Economique sur la plaine des Ecouardes (8 000 nouveaux emplois projetés), au nord est des plaines et de la forêt de Montmorency, avec à terme la construction de logements et d'équipements publics ainsi qu'une nouvelle ligne de bus.

Saint-Ouen-l'Aumône mène actuellement une étude pour la requalification du secteur de la Porte Jaune, aux activités industrielles polluantes (étude foncière préalable menée par l'AFTRP) de 27 ha. Par ailleurs la mise en valeur des berges et l'aménagement de la zone portuaire est inscrite en continuité des projets d'Eco-Port des 2 rives de Seine. Deux aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage sont également prévues.

LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT. Pour le projet de SDRIF arrêté « la plaine constitue de fait un espace ouvert important de la ceinture verte de l'Île-de-France, entre les forêts domaniales de Saint-Germain et de Montmorency. L'urbanisation de ses franges urbaines est prévue, pour participer à l'effort régional de construction de logements. Les terres agricoles cultivées seront protégées de cette urbanisation. La plantation d'un espace forestier couvrant environ la moitié de la plaine sur les terres agricoles polluées est envisagée sous réserve d'études environnementales justifiant l'intérêt en termes de dépollution. »

Un front urbain d'intérêt régional a été formalisé entre la limite urbanisée de Saint-Ouen-l'Aumône et la plaine. Aux franges de cette dernière sont localisées 16 « pastilles » d'urbanisation préférentielle et une pastille de densification préférentielle.

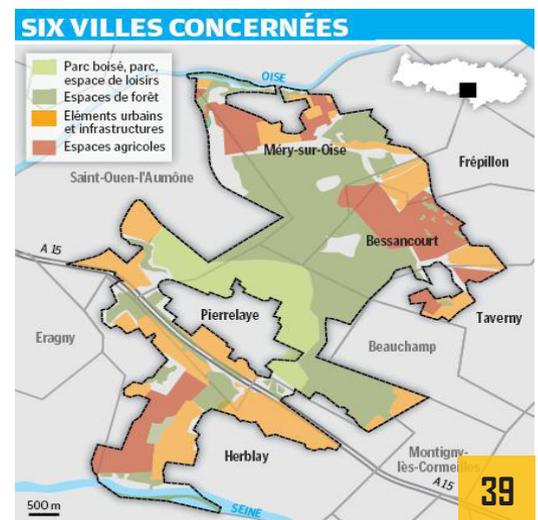
Depuis 1994, suivant différentes formes (syndicat intercommunal, entente), les 7 communes concernées par le devenir de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, associées à l'Etat, la Région et le Département du Val d'Oise, ont engagé des réflexions avec l'objectif de construire un véritable projet de territoire fédérateur partagé par l'ensemble des partenaires.

En 2011, à l'initiative de l'Etat, trois scénarii ont été élaborés et mis en débat:

- Un scénario A, le plus urbanisé, avec trois variantes
- Un scénario B favorisant un paysage boisé et agricole ouvert
- Un scénario C privilégiant un parc boisé urbain.

Un choix sera fait entre ces différents scénarii après la réalisation de 5 études pré-opérationnelles faisant l'objet d'un groupement de commandes Etat/Région/Conseil général du Val d'Oise/communes :

- a. Une étude sur le risque sanitaire lié aux épandages pratiqués sur la plaine de Pierrelaye (étude n°1),
- b. Une étude des modalités techniques d'un schéma directeur de réalisation du boisement (étude n°2),
- c. Une étude de définition des principes opérationnels d'aménagement (étude n°3)
- d. Une étude pour accompagner la restructuration de l'activité agricole sur la Plaine de Pierrelaye (étude n°4),
- e. Une étude sur le montage de l'opération d'aménagement d'ensemble de la plaine et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (étude n°5)



ATELIER NATIONAL 2012 « TERRITOIRES ÉCONOMIQUES »

sur la RD14 de Franconville à Pierrelaye. Dans le cadre de cet atelier national 2012 confié à une équipe-projet placé sous la responsabilité de François Leclercq associant le paysagiste Franck Perrier de l'agence Base, la plaine de Pierrelaye était incluse dans le périmètre d'étude et a fait l'objet de préconisations : la forêt étoilée mixant zones agricoles en périphérie de la forêt du Grand Paris, lisières et clairières habitées, clairières et aires de loisirs, buttes se poursuivant par des couloirs écologiques boisés en « doigts de gant » reliant les forêts de Montmorency et de Saint Germain-en-Laye.

39. Projet de la forêt de Pierrelaye-Bessancourt (le Parisien)

40. Atelier National Territoires Economiques, le Parisis (developpement-durable.gouv.fr)

41. Tracé RD 14 (maîtrise d'oeuvre F.Leclercq architecte)

4. DES QUESTIONS POUR L'AVENIR

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt est confrontée à une exigence de mutation, (re)conversion, transformation. A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} ce territoire fut un territoire d'innovation. Mais au final ces innovations sont à l'origine de la perte des éléments constitutifs fondamentaux (les sols) de ce territoire. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt peut-elle devenir un nouveau territoire d'innovation du XXI^{ème} siècle, exemplaire, de référence, un prototype, un laboratoire ou une vitrine pour l'ensemble de ces fonctions ? Comment en passant du statut de territoire de l'entre-deux à territoire trait d'union, de territoire des fonctions servantes à celle de fonctions support (au sens industriel) la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt peut-elle devenir un territoire du Grand Paris? Comment mettre fin à un processus de dégradation continue que le seul classement au schéma directeur régional en « espace ouvert de la ceinture verte » ne peut arrêter ?

Essayer de répondre à ces questions permettra de développer des propositions correspondant à des enjeux multiples. Les équipes se pencheront dans le cadre de l'atelier en particulier sur les problématiques suivantes :

- Quelle place dans le « système » du Grand Paris qui ne correspond pas au système urbain du Paris du XIX^{ème} siècle ni à l'agglomération parisienne radioconcentrique du XX^{ème} siècle? Comment ce territoire peut-il passer d'une fonction de simple espace servant à celle de grand espace ouvert protégé de la ceinture verte en conformité avec le projet de SDRIF (ceinture verte, biodiversité, grands couloirs écologiques, grands paysages) et au label Grand Paris (forêt) et devenir un atout majeur dans un projet de territoire multifonctionnel correspondant à une agglomération de 300 000 habitants ?
- Quels liens - entre indifférence et intégration - avec le territoire de la Confluence Seine-Oise ? Quel devenir pour ce territoire dans une géographie (au sens large) nouvelle ?
- Quel projet fédérateur à l'échelle de l'Entente des 7 communes, entre « petits » territoires fragmentés?

Territoire du périurbain, ville à la campagne, campagne à la ville ou banlieue de la grande agglomération ? Un territoire dont les fonctions seraient ordonnées spatialement ou prônant plutôt l'hybridation ?

- Quelles fonctions pour la forêt métropolitaine au sein de la ceinture verte régionale? Quels paysages ? Quelle desserte ? Quelles continuités écologiques ? Quels usages en attendant que la forêt pousse ? De l'espace récréatif (lieu de promenade) à la ressource de biomasse énergie résultante de la production de bois d'œuvre (meubles, construction) en passant par l'espace de « compensation » (bilan carbone, biodiversité) ou de piège à carbone (5 tonnes par an).
- Quelle destination possible pour les sols pollués (traitement, gestion, confinement, risques sanitaires, application du principe de précaution, occupation, temporalité) ? Au regard de la complexité de la question y compris des incertitudes scientifiques, au nom du principe de précaution, les équipes auront à leur disposition différents scénarii du « possible ».
- Quel avenir pour la production agricole ? Le maintien de l'agriculture sur le périmètre pollué de la plaine est menacé par un ensemble de facteurs :
 - réglementaires (quelle compatibilité entre productions agricoles et nature des pollutions ?)
 - techniques (quelles possibilités d'irrigation ? et à quel coût ?)
 - financiers (quel effort financier la collectivité est-elle prête à assurer dans le respect de la législation ?)
 - au regard de la structure parcellaire complexe avec des activités agricoles localisées sur les sols non pollués, qui seraient consacrées à une « agriculture patrimoniale » avec des maraîchers et de la culture bio, la viabilité des exploitations a-t-elle encore un avenir ?

Mais dans le même temps l'expérience passée a démontré que le maintien de l'agriculture non alimentaire, sous réserve d'amendement et d'irrigation, semble stabiliser la pollution. Elle est aussi indispensable, au moins pendant d'une phase transitoire, à la lutte contre le mitage par des activités non compatibles avec le projet.

- Quel devenir des occupations associées au quart-espace ou espace « d'occasion » ? Comment prendre en compte « l'informel » ? Ces activités sont l'expression ou le symptôme de besoins réels de l'ensemble de la métropole et interrogent collectivement toutes les autorités publiques : il n'est plus possible de les ignorer, il faut aujourd'hui choisir entre réguler, évacuer, ou intégrer totalement ou en partie.
- Quelle urbanisation des franges de la plaine avec la construction de 6 000 à 8 000 logements neufs qui ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'Entente? Comment prendre en compte un nouveau rapport ville/nature d'insertion, d'interface, de lisière entre les espaces libres et les espaces urbanisés (bourgs anciens, tissu pavillonnaire, secteurs collectifs, grandes zones commerciales et d'activités à restructurer, réhabiliter, faire muter ou étendre) ?
- Quel devenir pour les grandes infrastructures existantes et projetées ? Comment concilier urbanité/paysage et mobilité le long des autoroutes A15 et A115?

Ces enjeux rejoignent la question suivante : comment vivre dans un territoire en mutation ? On peut adapter pour la plaine de Pierrelaye-Bessancourt ce texte tiré de *Frictions urbaines 2013* :

« Une opération d'aménagement ne s'effectue pas en plein désert et s'inscrit dans un paysage fait d'habitudes et de familiarités. S'il y aura un "avant" et un "après" projet [...] , il y a aussi un "pendant" qui, en s'étalant sur plusieurs années, en vient à constituer le cadre d'un mode de vie. Alors que le chantier avance, les mécanismes de la mémoire s'activent tandis que les parcours, les représentations et les usages des habitants [ou usagers de la plaine et de ses franges dans leur grande diversité] , anciens et nouveaux, se recomposent. Comment se sédimentent et se "cimentent" les étapes successives de l'urbanisation [ou aménagement] ? Que faire pour que les habitants [ou usagers] demeurent dans ces quartiers [ou territoires] en renouvellement, continuent à y vivre, y travailler et en apprécient, au fur et à mesure, les transformations ? Comment, dans un quartier en évolution, créer une urbanité ? »

Peut-on parler de processus ? Il s'agit non seulement de considérer le temps long de l'aménagement mais également la période de croissance de la forêt métropolitaine sur 50 à 60 ans tout en imaginant un devenir positif pour la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt à court-terme, 10 ans ou 20 ans, qui intègre les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.



AQUEDUC : Edifice pour l'adduction de l'eau, son transport.

COLONNES D'AÉRATION : édifice permettant la ventilation. Ce qui consiste à créer un renouvellement de l'air, par déplacement dans un lieu clos. Elle est mise en œuvre dans les lieux où l'oxygène risque de manquer, ou bien où des polluants et autres substances indésirables (humidité, par exemple) risqueraient de s'accumuler en son absence.

DÉCANTATION PRIMAIRE : Procédé de séparation par gravité des matières solides aboutissant à l'élimination de solides en suspension, de densité supérieure à celle de l'eau, par l'action exclusive de la force de la gravité.

EDICULES : Recouvre plusieurs petites constructions isolées dans l'espace public ou des espaces ouverts, d'emploi et de statut variés.

EMISSAIRE : Fossé ou cours d'eau servant à évacuer l'eau qui s'écoule par ruissellement ou drainage.

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : La famille des éco-matériaux regroupe : les isolants recyclés comme la ouate de cellulose, ou le Métisse (isolant en textiles recyclés), les matériaux issus de la biomasse animale ou végétale, c'est-à-dire les matériaux biosourcés. Les matériaux biosourcés les plus connus sont le bois, la paille, le liège, la laine ...

RIGOLES : Petit canal creusé pour faire écouler l'eau.

SIPHON : Le pont-siphon est la deuxième façon de traverser une vallée. Le but est de faire passer l'eau sous pression dans une conduite forcée.

USINES DE RELEVAGE DES EAUX : dispositif pour la collecte et le traitement des eaux.

7. BIBLIOGRAPHIE

- **Identification et gestion des sites pollués, guide méthodologique**, PNUE – ADEME, ADEME Editions, Paris 2005

- **Mandinaud Vincent**, « La pollution des sols des champs d'épandage d'eaux usées, contrainte et/ou ressource pour le développement durable en plaine de Bessancourt – Herblay – Pierrelaye », in Revue Développement Durable et Territoires, 2005, disponible en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/1543>

- **Conseil général du Val d'Oise** : <http://www.valdoise.fr/>

- **Communes de l'entente** : **Pierrelaye** (<http://www.ville-pierrelaye.fr/>), Bessancourt (www.ville-bessancourt.fr/), **Taverny** (www.ville-taverny.fr/), **Frépillon** (www.frepillon.fr/), **Méry-sur-Oise** (www.merysuroise.fr/), **Saint-Ouen l'Aumône** (www.ville-saintouenlaurmone.fr/), **Herblay** (www.herblay.fr/)

- **Atelier du Grand Paris** : <http://ateliergrandparis.com/12clefs/>

- **Schéma Directeur de la Région Ile de France** (SDRIF) : <http://www.iledefrance.fr/>

- **Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France** (IAU IDF) : <http://www.iau-idf.fr/>

- **Association pour la promotion de l'histoire et du patrimoine de la vallée de Montmorency** : <http://valmorency.fr/55.html>

Le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) : www.siaap.fr

- **L'Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee) : www.insee.fr/

8. L'ASSOCIATION LES ATELIERS

Association à but non lucratif, les ateliers sont un réseau international de professionnels, d'universitaires et de décideurs en matière d'aménagement urbain. Centrée sur la pratique de la maîtrise d'oeuvre urbaine, l'association organise des ateliers envisagés comme un lieu de conception et de créativité. En France ou dans d'autres pays, ces ateliers apportent aux maîtres d'ouvrage un regard international et des propositions novatrices sur leurs problèmes d'aménagement. Ils sont aussi, par la confrontation des disciplines et des cultures, un lieu de remise en question des apprentissages et d'échange de haut niveau.

Pilotage de l'atelier

Patrice BERTHE, pilote / Nicolas BUCHOUD, pilote/ Georgia BAGAOUI-MEYER, assistante-pilote
Appuyés par : Maria BASILE, Benoît VERNIERE, Bertrand WARNIER, Frédérique Vincent, ISIGE - Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement à l'école des Mines Paris Tech et l'équipe permanente des Ateliers (Léa MORFOISSE, Claire VIGE HELIE, Laïla HADDAG)

Le comité de suivi francilien

Le sujet de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt mobilise de nombreux acteurs en Ile-de-France. L'atelier étant une plateforme contributive et non une initiative concurrente aux activités institutionnelles, nous avons proposé à nos partenaires et aux instances régionales de s'investir dans ces travaux en participant à un comité de suivi qui se réunit tous les deux mois. Y sont représentés : la Région Île-de-France, la Ville de Paris, Paris Métropole, le Conseil Général du Val d'Oise, le CAUE du Val d'Oise, la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Université de Cergy-Pontoise, l'Ecole des Mines-ParisTech

La DRAC et les artistes

La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne chaque année l'atelier de Cergy en mobilisant deux artistes plasticiens, qui contribuent à la production collective de l'atelier par une recherche particulière, puis en accompagnant les équipes internationales pendant le temps de l'atelier. Les deux artistes seront sélectionnés au printemps 2013 pour participer aux travaux pré-

9. CALENDRIER ET CANDIDATURE

SAMEDI	31/08	Arrivée des participants Dîner d'accueil
DIMANCHE	01/09	Journée libre Visite de Paris
LUNDI	02/09	Présentation du déroulement Visite du site
MARDI	03/09	Exposés des participants Cérémonie d'ouverture + Conférences
MERCREDI	04/09	Exposés des participants Visite du site
JEUDI	05/09	Exposés des participants Visite du site
VENDREDI	06/09	Exposés des participants Formation des équipes Recadrage
SAMEDI	07/09	Travail en ateliers
DIMANCHE	08/09	Journée libre
LUNDI	09/09	Travail en ateliers
MARDI	10/09	Travail en ateliers
MERCREDI	11/09	Travail en ateliers
JEUDI	12/09	Travail en ateliers
VENDREDI	13/09	9h30 – 16h à l'Ecole d'Art : Forum d'Echange n°1

SAMEDI	14/09	Travail en ateliers
DIMANCHE	15/09	Journée libre
LUNDI	16/09	Travail en ateliers
MARDI	17/09	Travail en ateliers Présentation par les artistes.
MERCREDI	18/09	Travail en ateliers
JEUDI	19/09	Travail en ateliers
VENDREDI	20/09	9h30 – 16h à l'Ecole d'Art : Forum d'Echange n°2
SAMEDI	21/09	Travail en ateliers
DIMANCHE	22/09	Journée libre
LUNDI	23/09	Travail en ateliers Arrivée des membres du jury
MARDI	24/09	Travail en ateliers Rendu des travaux graphiques Visites et conférences pour le jury
MERCREDI	25/09	Répétition des présentations Lecture des projets par le jury
JEUDI	26/09	9h : Jury International 20h : Soirée
VENDREDI	27/09	Départ des participants

31ème session des Ateliers Internationaux de maîtrise d'oeuvre urbaine - Cergy-Pontoise

L'atelier est ouvert à toutes les formations !

Artistes, urbanistes, designer, architecte, sociologues, géographes, économistes, ingénieurs, photographes, paysagistes, agronomes, environnementalistes... ou autres : il s'adresse aux jeunes professionnels de toutes nationalités et disciplines, et aux étudiants de niveau master minimum.

Seules restrictions : Maîtrise de l'anglais, disponibilité complète aux dates de l'atelier, limite d'âge 30 ans.

Demande d'information et/ou de documentation : pierrelaye@ateliers.org ; pour l'inscription : application@ateliers.org

Candidature :

Sélection de 24 participants internationaux qui travailleront en 4 équipes de 6, encadrés par des professionnels, sur la base d'un dossier de candidature à remettre jusqu'au **5 mai 2013** :

1. CV en une page (fichier à nommer de la façon suivante : NOM_Prenom_CV) ;

2. Un travail personnel sur le sujet de l'atelier (fichier à nommer de la façon suivante : NOM_Prenom_W) ; Dossier reprenant le sujet de l'atelier, appliqué à un autre site, de préférence dans le pays d'origine du candidat. Ce dossier a pour objectif d'accompagner les candidats dans une réflexion personnelle préalable à l'atelier. Dossier à réaliser seul (max 8 pages A4 ou 4 A3). Les travaux en binôme sont acceptés dans la mesure où le travail de chacun est clairement identifié.

3. La fiche d'inscription disponible sur le site :

www.ateliers.org/sites/default/files/docschantiers/name_firstname_id_cergy_2013_0.doc
complétée et signée (NOM_Prenom_ID).

Lieu et Date :

Les résultats de la sélection seront diffusés à partir du 3 juin 2013.

L'atelier aura lieu à Cergy-Pontoise du 31 août au 27 septembre 2013.

Budget :

Les frais d'inscription s'élèvent à 300 euros, incluant hébergement, petits déjeuners, repas de cérémonies, visites, conférences, et matériel de dessin. Gratuité des frais d'inscriptions pour les étudiants boursiers.

La participation à l'atelier fait l'objet d'un partenariat avec l'université de Cergy-Pontoise et donne droit à un diplôme universitaire, ainsi qu'à l'attribution de 12 crédits ECTS.

**Les Ateliers Internationaux
de Maîtrise d'Œuvre Urbaine**

Le Verger, rue de la Gare
BP 90047
95020 Cergy-Pontoise Cedex

n° SIRET 334 514 999 000013

Tél : +33 1 34 41 93 91
Fax : +33 1 70 72 34 31

contact@ateliers.org

www.ateliers.org

les ateliers

maîtrise d'œuvre urbaine